

# LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE L'UNION RÉGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)  
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES  
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 10, rue de Bel-Air — NANTES  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL

Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
10, Rue de Bel-Air — NANTES

## L'Origine de la C. F. T. C.

## X<sup>e</sup> Congrès — X<sup>e</sup> Anniversaire de l'Union Régionale de l'Ouest

A l'heure actuelle, dans tous les pays civilisés du monde, les hommes qui pensent se préoccupent fortement de l'intégration des forces économiques dans l'Etat.

Ainsi en est-il par exemple en Italie fasciste, où, théoriquement au moins, le corporatisme a obtenu l'accession à la direction de la cité ; ainsi en est-il en Allemagne, et ailleurs... Qu'en est-il et que fait-on en France même ?

Ce n'est pas en hésitant, déclarait M. Paul-Boncour dans son discours de Saint-Aignan, le 8 janvier, qu'on aboutira à la réforme de nos institutions. C'est en agissant d'abord. Mais en agissant d'accord avec cette grande force des temps modernes, qui s'appelle le syndicalisme et en collaboration avec lui. Quelle vaine timidité, celle qui prétend ruser avec cette réalité vivante ! Ne vaut-il pas mieux le reconnaître, l'associer franchement à la direction des entreprises et de l'Etat ?

Et l'on a vu d'ailleurs de quelle force ont été les ordres du jour des Syndicats affiliés à la C.G.T., lors du vote du douzième provisoire de mars. Il est malheureux et fortement regrettable que les Syndicats chrétiens, pourtant si nombreux et dont l'action est si bienfaisante, soient en notre pays si peu connus et trop peu écoutés, alors qu'ils devraient être un élément d'ordre et de paix sociale. Aussi, nous proposons-nous de montrer objectivement, dans une série d'articles, ce qu'on a été, ce que sont et ce que font ces Syndicats, ainsi que l'organisation qui les groupe tous : la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, d'autant plus qu'après les dernières Encyclopiques du Saint-Père, la lettre de la Sacrae Congregationis du Concile et celles de nos évêques, le mouvement syndical mérite de retenir toute l'attention des catholiques.

**LE SYNDICALISME CHRÉTIEN**  
En 1887, le Fr. Hieron, qui dirigeait à Paris un bureau de placement pour les membres des œuvres de jeunesse, réunit dix-sept jeunes gens fréquentant différents patronages parisiens, et les invita instamment à se constituer en Syndicat. Ainsi fut fondé le premier des Syndicats chrétiens, celui des employés du commerce et de l'industrie, que pendant longtemps, du nom de son premier siège social, on appela le Syndicat des Petits-Garreaux. Durant les premières années, il eut une existence assez précaire ; ce n'est qu'à partir de 1890 qu'il acquit une grande influence, d'autant plus que ses dirigeants s'appliquaient à défendre, dans tous les milieux et dans toutes les occasions, les droits et les intérêts des employés.

Parallèlement se créaient à Paris des Syndicats destinés à grouper les ouvriers catholiques. Parmi les premiers formés, il faut citer ceux des industries du livre, de la métallurgie, du bâtiment, de l'ameublement et de l'habillement, avec, comme organe commun, l'Echo des Syndicats.

Ce mouvement ne resta, d'ailleurs pas limité à Paris ; il gagna la province et atteignit successivement la plupart des métiers, tant et si bien qu'aujourd'hui, il n'est pas de région ni de profession qui ne possède de nombreux Syndicats chrétiens.

Le mouvement des Syndicats ouvriers chrétiens présente une particularité intéressante : c'est, parmi eux, le grand nombre des Syndicats exclusivement féminins.

Les Syndicats féminins catholiques se répartissent en trois groupes principaux : l'Union centrale des Syndicats professionnels féminins, que l'on appelle aussi Syndicats de l'Abbaye, du nom de la rue où fut d'abord installé leur siège social ; la Fédération française des Unions de Syndicats professionnels féminins, boulevard des Capucines ; les Syndicats libres de l'Isère.

Les origines des Syndicats dits de l'Abbaye remontent aux premières années de ce siècle. Ici encore, les débuts furent difficiles, car les travailleuses ne comprenaient pas encore l'utilité des organisations professionnelles ; elles se montraient même parfois défiantes ou hostiles. Mais les fondatrices, et, à leur tête, Sœur Milcent, ne se découragèrent point, et, peu à peu, le mouvement s'étendit dans Paris et dans un certain nombre de villes.

Aux trois premiers Syndicats parisiens se joignirent le Syndicat « le Ménage », en 1904 et celui des gardes-malades en 1909 et celui des maîtresses ménagères en 1913. Puis, on fonda les Syndicats des ouvrières de l'industrie textile et de la parfumerie. En province, des groupements se constituèrent à Bourges, Angers, Saumur, Poitiers, Châtelleraut et La Châtre.

Depuis, les Syndicats de l'Abbaye sont répandus et possèdent de très nombreux adhérents dans la France entière.

Un second groupement des Syndicats féminins catholiques est constitué par la Fédération française des Unions de Syndicats professionnels féminins.

Cette Fédération remonte, elle aussi, par les Syndicats qu'elle groupe, à l'origine du mouvement syndical féminin en France ; elle compte, en effet, parmi les associations qui l'ont constituée, les Syndicats lyonnais, organisés en 1899 par Mlle Rochebillard. Avec une vingtaine d'adhérentes, elle fonda d'abord deux Syndicats : celui des employées de commerce et celui des ouvrières de l'aiguille ; un peu plus tard, on en créa un troisième, celui des ouvrières de la soie. Ce mouvement ne resta pas confiné à Lyon, et il se fonda des institutions analogues en de nombreuses villes.

A Paris se créait, en janvier 1909, le Syndicat des ouvrières à domicile ; puis, en 1912, étaient

fondés ceux des ouvrières du vêtement en atelier et des employées de la banque, du commerce et de l'industrie, dont les premiers efforts se portèrent sur l'amélioration de l'apprentissage et sur l'organisation de l'enseignement professionnel.

La Fédération s'est progressivement développée à Paris et dans les différentes régions de la France. On trouvera dans la brochure *Le Syndicalisme chrétien en France*, de M. Max Turmann, à qui nous avons emprunté ces détails, des précisions sur le développement de ces diverses associations.

Le troisième groupement des Syndicats féminins chrétiens, au lieu de s'étendre à toute la France comme les deux précédents, comprend que les Syndicats créés dans un seul département — celui de l'Isère, — mais il fait preuve, lui aussi, d'une grande activité.

Le premier de ces Syndicats fut fondé en 1906 à Voiron, par Mlles Poncet et Merceron-Vient, alors qu'on était en pleine grève dans l'industrie du tissage. Un an plus tard, à Renage, un groupement analogue se constituait dans des conditions identiques.

Par contre, les Syndicats libres de la ganterie, de l'aiguille et des employées de commerce de Grenoble, fondés les uns après les autres en 1907, n'eurent pas des origines aussi mouvementées et virent le jour dans le calme et la paix. Peu à peu, ces Syndicats libres de l'Isère progressèrent en nombre et en force, et comptent actuellement des milliers de membres.

### LA C. F. T. C.

Pendant de longues années, le syndicalisme chrétien ne se manifesta en France, que sous la forme de Syndicats plus ou moins étendus, mais n'ayant pas entre eux de liens effectifs permanents ni d'organisation commune. C'était là une cause de faiblesse d'autant plus sensible, que les Syndicats de tendance socialiste étaient fédérés dans la Confédération Générale du Travail (C. G. T.).

Au lendemain de la grande guerre, les Syndicats chrétiens de France sentirent l'impérieux besoin de se grouper dans une organisation nationale.

En mai 1919, se tint à Paris, une réunion internationale de délégués des Syndicats chrétiens des pays alliés ou neutres et, à l'issue de cette réunion, sur l'initiative du Syndicat parisien des employés, se constitua un Comité confédéral pour les groupements français.

Ce Comité prépara les esprits et résolut les difficultés, si bien qu'au cours du Congrès tenu à Paris les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> novembre de cette même année 1919, fut fondée la Confédération Française des Travailleurs chrétiens (C.F.T.C.), dont le siège fut fixé à Paris, 5, rue Cadet, et dont nous étudierons le rôle dans un prochain article.

(La Croix). S. S.



UN GROUPE DE CONGRESSISTES SUR LES MARCHES DE L'ÉGLISE SAINT-SIMILIEN, A NANTES

Le X<sup>e</sup> Congrès de l'Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest, vient de se tenir à Nantes, les 25 et 26 mars dernier, avec le concours de Jules Zirnheld, Président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. Ce Congrès, marquant le X<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Union Régionale, avait été préparé avec soin, et l'on peut dire, à l'éloge de chacun des organisateurs et des participants, qu'il obtint un succès triomphal.

Jamais, en effet, les délégués n'étaient venus aussi nombreux des diverses localités de nos cinq départements : une dizaine de La Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne, presque autant du Saumurois et de La Montagne, quatre d'Angers et autant de Poitiers, six de Trélazé, quarante de Saint-Nazaire, sans compter ceux des autres localités, Guérande, Savenay, Le Longeron, St-Laurent-sur-Sèvre, etc., et Nantes, qui, naturellement en compte plusieurs centaines. Seul Châtelleraut, dans une situation particulière, n'avait pas répondu à l'appel.

Les Syndicats, dit encore Terrien, ont une triple mission : assistance, résistance, éducation. Mission d'assistance qu'ils remplissent envers l'ouvrier malade ou âgé, incapable de gagner son pain, avec leurs sociétés de Secours Mutuels, leurs Caisses de Retraites, les Assurances Sociales, qu'ils ont préconisées, qu'ils appliquent et défendent. Œuvres d'assistance également, les maisons de repos, services de placements, les caisses de chômage, les caisses du soldat, les caisses dotales, Cooperatives, Restaurants, achats en

suite de se retrouver parmi nous, et dans une maison qui est nôtre, une vraie maison de famille. C'est quelque chose en effet, à l'époque actuelle surtout, pour des Syndicats Chrétiens, d'avoir pignon sur rue. Et, en ajoutant à ses félicitations l'expression des espoirs que la C.F.T.C. met encore dans l'Union Régionale de l'Ouest, Zirnheld ouvre la première séance du Congrès. Il passe donc la parole à un jeune, Jean Terrien, Secrétaire de l'Union locale Nazairienne, pour son rapport sur l'organisation et le recrutement.

### L'ORGANISATION ET LE RECRUTEMENT

Terrien dit tout d'abord la légitimité du Syndicat, légitimité en droit naturel, sanctionnée presque universellement d'ailleurs par la législation, et reconnue encore, chose capitale pour nous catholiques, par le Souverain Pontife lui-même.

Bien plus, ajoute le rapporteur, les Papes vont même jusqu'à en proclamer la nécessité. Devant les méfaits du libéralisme économique, qui se traduit par la dure crise que nous subissons actuellement, s'impose l'organisation de la profession, ce qui ne pourra se faire que par le moyen de Syndicats d'ouvriers et de Syndicats de patrons, reliés entre eux par des Commissions mixtes, et animés d'un véritable esprit de collaboration.

Les Syndicats, dit encore Terrien, ont une triple mission : assistance, résistance, éducation.

Mission d'assistance qu'ils remplissent envers l'ouvrier malade ou âgé, incapable de gagner son pain, avec leurs sociétés de Secours Mutuels, leurs Caisses de Retraites, les Assurances Sociales, qu'ils ont préconisées, qu'ils appliquent et défendent. Œuvres d'assistance également, les maisons de repos, services de placements, les caisses de chômage, les caisses du soldat, les caisses dotales, Cooperatives, Restaurants, achats en



Jules ZIRNHELD

commun, escomptes, crédit mutuel, Actionnariat, Conseils juridiques, Sociétés d'Habitat à Bon Marché, etc.

Mission de résistance, en ce sens qu'il prend la défense des intérêts de l'ouvrier, tant en ce qui concerne les diverses conditions de travail que le salaire proprement dit. S'il n'y avait pas de Syndicats ouvriers pour freiner certains appétits, où en serions-nous, à l'heure actuelle, surtout en ce moment de crise ? Même la grève parfois, bien que nous l'employions à contre-cœur, se trouve aussi légitimée et nécessaire.

Faut-il parler aussi de l'action du Syndicat en matière de législation ? Qui peut en effet mieux renseigner, quand il s'agit de préparer ou de faire appliquer une loi, que celui pour qui elle sera faite. C'est dire d'un mot toute l'action passée, présente et future des Syndicats dans cette voie. Ce qui implique naturellement les relations les plus étroites avec les milieux officiels, où ils s'attachent à pénétrer de plus en plus.

Mission d'éducation, par les Cours Professionnels, les Cercles d'Études,

les journaux syndicaux, les Conférences et Causeries, les Journées et Sessions d'Études locales et confédérales, les Journées sociales, les Congrès, etc.

Puis Terrien parle du militant, c'est-à-dire du chef qui lutte et qui doit posséder ou acquérir toutes les qualités et vertus requises pour cette tâche : prudence, loyauté, volonté, générosité, pondération, désintéressement, persévérance, etc.

Où recruter militants et adhérents ? A la J.O.C. d'abord. Dans les œuvres ensuite, et parmi ceux qui nous touchent de plus près. Rendons service, soyons simples, aimables, ne cherchons pas à faire la leçon, ne soyons pas sévères. Rendons nos Syndicats sympathiques. En un mot soyons apôtres.

Ayons aussi de fortes cotisations : cela attache les adhérents au Syndicat, et permet de rendre davantage de services.

Enfin Terrien s'étend sur les terrains et sur les marques de propagande, ainsi que sur les objections que l'on trouve le plus communément, et indique les réponses à y faire.

Le Syndicalisme chrétien, dit-il en terminant, requiert un apostolat de tous les instants. Préchons d'exemples et de paroles sans jamais nous rebuter.

Un échange de vues fort instructif et fort pratique suit, ce remarquable rapport, notamment en ce qui concerne les Cercles d'Études, où l'on doit s'appliquer, précise Zirnheld, à faire faire un travail personnel aux auditeurs. Au point de vue social d'abord, car on ne sait jamais assez quel rôle important peut jouer le Syndicat dans cet ordre d'idées. Au point de vue économique aussi, car en ce moment les questions économiques priment, et il faut que nous soyons capables de dire notre mot là aussi, et un mot susceptible d'être écouté.

(Lire la suite en 3<sup>e</sup> page)

### Séance d'ouverture

Dès le samedi soir, près de cent Congressistes, malgré l'heure matinale à laquelle ils devront se lever le lendemain — plus matinale encore à cause du changement d'heure — se pressent salle Saint-Michel, la superbe salle des Fêtes que possèdent les Syndicats Chrétiens Nantais dans leur vaste immeuble de la rue de Bel-Air.

Remplaçant Georges Lucas, Président de l'Union Régionale, atteint d'une maladie grave qui met ses jours en danger, Paul Foulon, vice-président, souhaite la bienvenue aux Congressistes et présente le vénéré Président de la C. F. T. C., Jules Zirnheld.

Celui-ci commence par adresser des vœux de prompt rétablissement au Président Lucas. Il se félicite en



Léon BUERNE



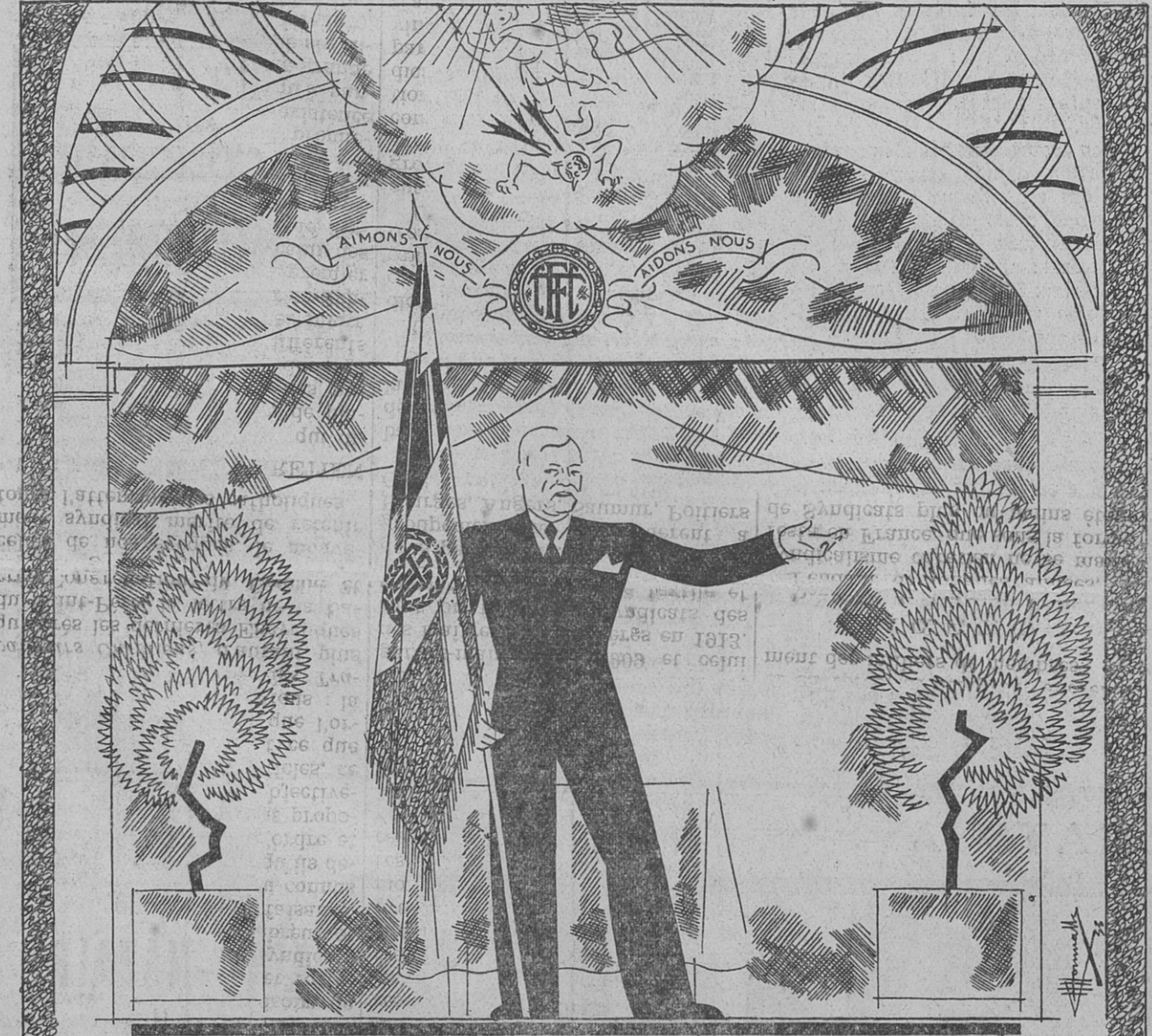
Gustave PRESSENSÉ



M<sup>lle</sup> GRAFF



Claude BACHELIER



Autour de notre drapeau, syndiqués chrétiens, serrons les rangs ! Réalisons à la lettre notre belle devise : **AIMONS-NOUS ! AIDONS-NOUS !**

LA PREMIERE MAISON

GEORGES GANUCHAUD & FILS

LES PLUS GRANDS ASSORTIMENTS - LES MEILLEURES QUALITES

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix, NANTES Succursale : 5, rue Crébillon - Tél. 144.31

L'OCTOZONE

Nouveau gaz radio-actif détruit les microbes et revitalise les tissus. Il est particulièrement efficace dans les cas de Rhumatisme, Arthritisme, Sciatique, Lumbago, Dépressions, Plaies et Maladies de la Peau, Diabète, Albuminurie, etc.

XVIe Congrès de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés

Les séances du Congrès furent présidées par M. Louis Lagrue, président de la Fédération. Le rapport moral, présenté par M. Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général, mit en relief l'activité de la Fédération et des Syndicats adhérents, depuis le précédent Congrès.

Les Chômeurs en Russie

ON LES EXPULSE DES GRANDES VILLES. Quand, dans tous les pays, on ne sait comment organiser la juste assistance des chômeurs, le gouvernement soviétique ne pense pas même à leur assurer le nécessaire.

Grandes Sœurs

Nous sommes en plein dans la tourmente. La vague de chômage monte, monte toujours. Comme de pauvres navires battus par la tempête, des maisons de commerce, des affaires industrielles et autres tombent, jetant à la mer des familles entières qui risquent de périr sous des flots de misère.

L'Unité est une Chimère

Durup, de la Fédération des cheminots, C. G. T., faisait, ces jours derniers, à Eparnay, une conférence documentaire très intéressante sur le déficit des réseaux.

Les fonctionnaires se défendent

Il n'est pas douteux que ceux qui pensent que la réduction des traitements des fonctionnaires était une opération simple et cathartique, sont tombés de haut. Ils s'étaient dit : les fonctionnaires émargent au budget pour une somme de 15 milliards environ, prélevons sur leurs salaires 5 % et voilà 750 millions de retrouvés, sans douleur.

Optique de Paris, 6e Pharmacie de Paris, Lunettes, Pince-Nez, Qualité-Précision, Exécution des Ordonnances, Réparations et transformations.

Le Congrès des Cheminots P. O.

Le Congrès annuel du Syndicat Professionnel des Cheminots de France du Réseau du P. O., adhérent à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, s'est réuni le 10 mars 1933 au siège social, 5, rue Cadet, à Paris.

Un grand nombre de succès ont été acquis dans les élections ou désignations aux Comités ou Commissions de tous ordres auxquels participent les représentants d'organisations professionnelles. L'Enseignement Technique a continué d'être en honneur ainsi que les services annexes. Les réponses aux enquêtes ministérielles ont permis de préciser utilement les points de vue de la Fédération.

Les Syndicats Chrétiens et la catastrophe de Billancourt

La Fédération Française des Syndicats professionnels de la métallurgie et parties similaires (C.F.T.C.), douloureusement émue par la catastrophe survenue à Billancourt, où l'explosion d'un appareil à vapeur a fait un grand nombre de victimes, soucieuse d'éviter, dans toute la mesure du possible, le retour de pareils accidents, demande aux Pouvoirs Publics de prendre en considération les vœux qu'elle leur a transmis à la suite de chacun de ses Congrès annuels, depuis 1926, réclamant l'institution de postes de délégués ouvriers à l'hygiène et à la sécurité, dont les titulaires doivent fournir toutes garanties de compétence.

Coup de béche, Monsieur le Président !

Le Nord Social nous en raconte une bien bonne ! Les Ouvriers boulangers de la coopérative communiste « La Proletarienne » à Roubaix, ayant été appelés au bureau de Monsieur le Président de l'adite Coopérative (il y a donc dans les coopératives protestataires un « Monsieur le Président », tout comme dans les coopératives impériales et réactionnaires ?...) se virent signifier : 1° Une diminution de salaires de 10 % ; 2° Une suppression de la rémunération des heures supplémentaires (tiens ! tiens ! on en fait donc aussi dans les coopératives protestataires ?...)

Les Assurances Sociales à la Campagne

L'Union locale des Syndicats chrétiens de Lorient publie une énergique protestation contre la campagne de dénigrement menée en ce moment dans les milieux ruraux sur les assurances sociales. Citons-la : « Que les travailleurs de la terre se défient des politiciens qui ont déclenché le mouvement ; qu'ils ne connaissent les intérêts inavoués qui entretiennent cette agitation. On défigure la loi ; on en exagère démesurément les défauts ; on en augmente mensongèrement les charges.

Pour les choses sur lesquelles on peut discuter librement, il sera permis de discuter avec modération et dans le but de rechercher la vérité, mais en mettant de côté les soupçons injustes et les accusations réciproques.

Quant aux salaires mirifiques, voici quelques réflexions pertinentes. Le budget des P.T.T., pour douze mois, portait en dépenses de personnel de tout ordre, y compris les indemnités pour charges de famille, environ 3 milliards, soit pour un peu moins de 200.000 agents : 15.000 francs de moyenne. Là-dessus, 10 fonctionnaires des P.T.T. reçoivent plus de 100.000 francs ; 150 reçoivent de 60 à 75.000 ; 200 de 45 à 50.000 ; 1.000 de 35 à 42.000 ; 4.000 de 25 à 35.000. Enfin, 6.000 agents reçoivent entre 20 et 25.000 fr., donc, au total, à peine 12.000 agents sur près de 200.000 reçoivent plus de 20.000 fr. par an. La grande masse se situe entre 12 et 15.000 fr., sauf pour les 25.000 auxiliaires qui ne dépassent pas 9.000 francs et souvent ne perçoivent que beaucoup moins.

ON DEMANDE pour la MI-COTIERE UN MENAGE

Homme : jardinier cultivateur Femme : basse-courrière

En doublant

Sheran, ancien roi des Indes, voulant récompenser son sujet Sesa, qui venait d'inventer pour lui le jeu d'échecs, lui demanda ce qu'il désirait pour sa récompense. — Puissant monarque, dit Sesa, je demande que tu fasses placer un grain de blé sur la première case de l'échiquier. On apporte aussitôt le grain demandé. — Maintenant, dit Sesa, ordonne que l'on mette deux grains sur la deuxième case, quatre sur la troisième, huit sur la quatrième, seize sur la cinquième, et ainsi de suite en doublant toujours le nombre de grains de la case précédente. Ma récompense sera le blé destiné à garnir la dernière case du jeu. Or, les mathématiciens du pays informèrent le roi que, pour trouver la quantité de grain destinée à la dernière case, il faudrait que toute la surface de la terre fut ensemencée en blé et c'est approximativement huit fois la récolte totale qui serait nécessaire pour satisfaire l'avidité Sesa ! Le nombre des grains de blé destinés à la 64e case de l'échiquier se compose en effet de 20 chiffres et dépasse dix-huit milliards de milliards, soit : 18.446.744.073.709.551.615 Vous pourrez refaire le calcul, c'est un bon exercice.

PENSEZ AU CONCOURS DE RECRUTEMENT

FAITES VOS ACHATS A LA CHARENTAINE. Tél. 123.28 NANTES R. C. 553. Tél. 123.28 SAINT-NAZAIRE R. C. 553



arrivons dans la définition des principes du syndicalisme chrétien.

### NOTRE TACHE

Zirnheld va dire maintenant quelle a été l'action du syndicalisme chrétien. Si le syndicalisme chrétien a eu pour première raison d'être la défense des intérêts professionnels de ses membres, et leurs revendications, la revendication n'est pas pour lui une chose permanente. Voilà pourquoi il est aussi organisateur, éducateur, formateur, grâce à toutes ses œuvres annexes. Et c'est là un moyen, tout en rendant des services à ses adhérents, de se conserver leur fidélité.

Nul n'ignore quels problèmes posent actuellement la reconstruction économique. Pie XI ne les a-t-il pas lumineusement exposés lui-même dans son encyclique « Quadragesimo anno » ? Il faut que dans toute l'économie, chez les chefs d'entreprises comme chez les travailleurs, il y ait des hommes qui soient capables de résoudre les problèmes économiques posés, en maintenant les principes de la morale chrétienne.

C'est pourquoi il est nécessaire que l'organisation syndicale chrétienne sache éduquer des hommes qui sont indispensables à ces reconstructions de demain...

### NOS REALISATIONS

Enfin Zirnheld dit que ce que nous constatons dans l'Ouest se retrouve dans toute la France, où se répand la C. F. T. C. avec ses 783 syndicats et ses 115.000 membres.

Il parle des Cours professionnels, des Services de placement, de l'École Normale ouvrière, de l'action de la C. F. T. C. dans les Commissions officielles lors des élections provinciales.

Il en vient ensuite à l'Internationale Syndicale Chrétienne d'Utrecht, avec ses 22 pays adhérents et ses 3 millions de membres. « C'est d'ailleurs grâce à eux, dit-il, que les principes chrétiens sont entrés à la S. D. N. et au B. I. T. C'est grâce à eux que les principes chrétiens ont le droit de paraître dans ces Assemblées ; et je n'en veux pour preuve que l'hommage rendu chaque année par Albert Thomas, ancien ministre socialiste, en faveur du syndicalisme chrétien. »

### SOYONS DES APOTRES

La lettre de la S. C. du Concile indique combien le mouvement syndical chrétien est nécessaire à l'heure actuelle. S. S. Pie XI ne nous considère pas seulement comme des mainteneurs de l'ordre social, mais encore comme des apôtres de nos frères. Nous souffrons de l'apostasie des masses ouvrières, et peut-être, à ce sujet, avons-nous des « mea culpa » à faire. C'est pourquoi nous voulons que les travailleurs sachent qu'ils trouveront chez nous les défenseurs véritables de leurs intérêts, coûte que coûte parfois. « Il faut que tous les travailleurs sachent qu'on peut rester catholique, qu'on peut rester un enfant fidèle de l'Eglise, et qu'on peut néanmoins rester un véritable travailleur, conscient de ses droits comme de ses devoirs, et conscient aussi de la solidarité qui existe entre tous les travailleurs lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts justifiés. »

« Nous voudrions que tout le monde comprenne combien, toutes éloignées qu'elles paraissent être de la bonne voie, il y a encore de bonhomie et de vieux et sains principes et de possibilité d'entente, dans ces masses ouvrières, qui heureusement ne sont pas encore totalement contaminées, mais au contraire la plupart du temps composées de braves gens et de braves père de famille, qui ne sont devenus socialistes et des communistes que peut-être parce qu'il n'est pas toujours facile de catholiques pour les défendre et pour les protéger. »

« Allons à cette foule, quelles que soient les difficultés que nous rencontrerons... et il y en aura bien un jour où nous la ramèrons, pantelante encore, mais consolée, à Celui qui, pour elle comme pour nous, est la Voie, la Vérité et la Vie. »

Un tonnerre d'applaudissements salue cette magnifique péroraison.

### ALLOCATION DE M. LE VICAIRE GENERAL LEMOINE

Il nous faudrait tout citer de la belle allocution de M. le Vicaire Général Lemoine. La place nous étant limitée aujourd'hui, nous nous promettons bien d'y revenir.

« Vous serez certainement de mon avis, commence-t-il, si j'affirme que pour remercier l'orateur, il faudrait au moins une vraie épiscopat, mais je suis sûr de vouloir la pensée de Mgr. l'Evêque de Nantes, en lisant à M. Zirnheld la connaissance la plus profonde, la plus émue, de tout l'auditoire. »

« Je ne veux pas seulement être l'interprète des autres en parlant, je tiens à dire en mon nom personnel quelle jouissance j'ai éprouvée tout à l'heure : la joie du prêtre qui constate qu'il y a en France des Catholiques pour qui la parole du Pape n'est pas un bavardage, laquelle on applaudit parce qu'elle est la parole du Pape, mais une parole qui est une consigne, à laquelle on se soumet filialement. »

M. le Vicaire général Lemoine dit ensuite toute l'attention qu'il a portée dès sa promulgation, aux directives données par le grand Pape Léon XIII dans sa « Rerum Novarum », et combien il se félicite de compter parmi les premiers pionniers du syndicalisme chrétien à Nantes l'un de ses propres évêques : Racineux.

« Je tiens, dit-il, à envoyer d'ici un souvenir ému à ce bon ouvrier et à tous ces jeunes gens qui, comme lui et avec lui, ont pulsé dans la Jeunesse Catholique, l'amour du Souverain Pontife en se dévouant pour le Peuple. »

Il dit également son attachement à la J. O. C. : « La J. O. C. c'est la pépinière des Syndicats chrétiens, et d'avance je salue, mes chers amis, l'entrée dans vos rangs de la J. O. C., et j'applaudis au travail de recouvrement de la J. O. C. pour vos syndicats. »

Il fait part de la joie qu'il a éprouvée en trouvant dans le groupement nantais de la C. F. T. C. le même désir de collaboration et d'apport à la fondation des Commissions Mixtes annoncées tout à l'heure.

« Lorsqu'on entend des orateurs comme ceux de ce Congrès, ajoute encore M. le Vicaire général Lemoine, on sent bien que c'est une âme chrétienne qui se livre à l'auditoire, et que cette âme est animée de l'esprit le plus catholique, et du désir le plus ardent de vivre toujours dans la ligne tracée par le Souverain Pontife... »

## L'aspect moral du problème des "quarante-heures"

Ici davantage encore, peut-être, que dans toute circonstance analogue, il convient de chercher le sens profond des mots. Quelle est, au juste la portée de la revendication nouvelle des 40 heures ? Expédient momentané, pour atténuer la rigueur d'une crise économique sans précédent ? Etape formelle, voulue, acquise sur la route du progrès social ?

L'ampleur et la durée du chômage à travers le monde, justifieraient le recours à des mesures exceptionnelles. Que 30 millions d'êtres humains, suivant les statistiques du B. I. T., soient privés d'emploi, cela suppose un effroyable total de créations, de misères et d'angoisses. Que, dans la seule Allemagne, plus d'un million de jeunes gens, entre 15 et 25 ans, n'aient pu trouver d'occupation rétribuée, voilà qui dénote un désarroi permanent de la vie économique.

Faut-il conclure à la faillite du capitalisme ? Ou à une simple fièvre dans la croissance de l'industrie moderne ? Ou à quelque douloureuse transition vers un ordre sensiblement nouveau ?

Syndicalistes chrétiens, nous ne sommes ni de caractère pessimiste, ni d'humeur prophétique. Le seul progrès qui nous paraisse instruit, jugé, clos par une condamnation, c'est celui du matérialisme économique.

Personne, en fait, ne s'élève plus maintenant contre les mesures élémentaires de protection sociale qui, depuis un siècle, ont adouci, humanisé les conditions dans lesquelles s'accomplit le travail de l'adolescent, de la femme, voire de l'ouvrier adulte. Chacun s'est aperçu que l'individualisme, poussé aux extrêmes conséquences, c'était l'anarchie, la négation même d'une existence en groupement policé : car toute société exige un certain sacrifice des fantaisies, voire des libertés particulières, au profit du bien commun.

Qui donc oserait nier, cependant que l'activité industrielle, dans son ensemble, soit encore dominée par la volonté de produire intensément, sans trêve ni relâche, avec un métrage de valeurs humaines et dans un but à peu près exclusif de lucre ? Alors que l'économie devrait tendre à diminuer la peine des hommes, à généraliser le bien-être, en fait, le seul profit capitaliste est demeuré trop souvent la loi, l'objectif, la conclusion d'efforts multiples et chichement rémunérés.

Voici la raison. Le monde civilisé est en proie aux affres d'une crise qui menace d'infliger à l'humanité, pour une longue période peut-être, une détresse qu'elle n'avait plus connue depuis longtemps. L'intelligence va-t-elle rester passive, désarmée, impuissante, en face d'un tel fléau ?

Ainsi, dans un cercle infernal, la sous-consommation et la surproduction se rejoignent pour entretenir mutuellement leurs funestes effets... Auquel des deux phénomènes, cependant, faut-il attribuer la responsabilité initiale de la crise ? Tout permet de croire que le mal est surtout imputable à cette fièvre de spéculation, à cette frénésie d'expansion qui s'est manifestée au lendemain de la guerre, pour répondre, il est vrai, à l'appel des régions dévastées et en vue de reconstituer tant de richesses détruites, mais sans préoccupation suffisante de l'étendue réelle des débouchés ni de leur constance probable.

Donc, à la présente crise économique générale, dont on peut discuter le caractère plus ou moins « cyclique », sont venus s'ajouter des motifs de chômage sans doute plus permanents, hélas ! car ils sont dus à la rapidité avec laquelle, au cours de ces dernières années, la main-d'œuvre a été éliminée de l'agriculture et de l'industrie par les progrès mêmes de la technique.

L'enquête de B. I. T. (1) qui a servi de base aux travaux de la conférence préparatoire tripartite, réunie à Genève du 10 au 25 janvier, est une étude dont la valeur objective demeure incontestable. Elle accuse une orientation pratique assurément louable : à savoir, de déterminer dans quelle mesure une limitation de la durée du travail, soit à 40 heures, soit à 36 heures par semaine, pourrait effectivement remédier au chômage.

Orientation, disons-nous, car les enquêteurs eux-mêmes conviennent que les appréciations, en pareille matière, sont extrêmement difficiles. En théorie, la réduction de la durée du travail, de 48 heures par semaine à 40 ou à 36 heures, permettrait de créer de nouveaux emplois pour un cinquième, respectivement, ou un tiers des salariés travaillant à plein temps et pour une proportion plus faible des sa-

« Ayez confiance, là où Rome parle et là où Rome obéit, là où Rome trouve des gens qui obéissent non pas en apparence, mais du fond de leur âme, il y a plus de sécurité, et l'applaudissement au progrès nouveau de vos syndicats. »

Et, marquant combien l'action syndicaliste est un éminent moyen d'apologétique, il termine par ces mots :

« Lorsque les principes catholiques seront appliqués et diffusés par les syndicats ouvriers et patronaux, le scandale cessera (scandale de l'apostasie des masses ouvrières) et de nouveaux les foules populaires se jetteront dans les bras de l'Eglise, et l'Eglise les conduira à leur destinée future. »

« Ce sera pour la société, un grand bien. »

« La justice ayant été établie, la paix régnera, et la justice et la paix se donneront l'accablé, et ce sera pour le plus grand bien des individus et des sociétés. »

liés travaillant à horaire réduit, mais pendant une durée hebdomadaire supérieure au maximum envisagé.

Mais, au fond du problème, il y a des données morales ; nous touchons ici à un domaine où le social et l'économique se complètent de la plus étroite façon. La grande erreur de l'économie moderne, c'est d'avoir trop aveuglément cru aux forces matérielles, aux puissances chimiques et mécaniques, aux prestiges de la finance et de la richesse. Elle n'a pas assez réfléchi, cette économie, qu'elle était faite pour servir des hommes qui, producteurs ou consommateurs, étaient composés d'un corps et d'une âme, sont mus par des besoins, des instincts, des passions, un désir de bien-être.

En face de la crise de chômage, un devoir social existe, impérieux, qui est de garantir à tous les êtres valides l'exercice du droit au travail, faute de quoi, le régime du salariat s'effondrera dans le scandale et la faillite d'une fin de civilisation, cependant que les budgets publics s'écrouleront sous le poids des charges d'assistance.

Allons plus loin. Le contrat de louage d'ouvrage, légitime en soi, comporte, même lorsqu'il est conclu dans des conditions équitables, un sacrifice momentané, mais réel, d'indépendance, sinon de liberté, de la part du travailleur. N'est-il pas convenable, au fur et à mesure des perfectionnements techniques, que soit restreinte la durée du travail salarié, que soit accrue la portion de loisirs pendant laquelle l'individu peut et doit épanouir sa vie morale, intellectuelle, familiale, civique, sociale ?

Devant l'énorme accroissement de la productivité industrielle, le dilemme se pose avec rigueur ; ou la surproduction indéfinie avec ses redoutables conséquences, ou l'élargissement systématique des loisirs.

Les syndicats chrétiens, en raison même de leur doctrine et de l'importance qu'ils attachent au facteur humain, considéré dans sa plénitude, ne pouvaient négliger cette question.

Nous avons vu, tout à tour, la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique, lors de son X<sup>e</sup> Congrès, qui s'est tenu à Bruges, en août 1932, la Confédération internationale des syndicats chrétiens, lors de son Conseil qui s'est réuni à Königswinter-sur-Rhin, les 3 et 4 janvier ; enfin, notre Confédération française elle-même, lors de son dernier Comité national, prendre une position très nette en faveur de la réduction de la durée hebdomadaire du travail.

Un progrès social, humain, excellent en soi, imposé d'ailleurs par les nécessités économiques, par le mouvement même de la technique ; telle nous apparaît, la « semaine de 40 heures ».

Gaston TESSIER.  
(1) Au Secrétariat confédéral, Franco : 19 fr. 25.

## La Légende des charges sociales excessives pour l'industrie

Le numéro du 29 août 1932 du Bulletin « Informations Sociales », édité par le Bureau International du Travail, reproduit un exposé de M. Cardyn, professeur à Louvain, dans une Conférence donnée à un Congrès économique de Gand, en avril 1932.

Ce professeur a essayé de calculer les charges sociales intervenant dans le prix de revient des produits industriels belges. Il est rangé sous trois chapitres différents :

Allocation familiales, Pensions, Assurances.

Il établit que l'ensemble de ces différentes charges sociales représente une charge totale de 4,26 % des salaires, à quoi il faut ajouter un peu plus de 1 % payé indirectement par l'industrie sous la forme d'impôts prévus pour couvrir la part de l'Etat dans les charges sociales — ainsi que pour les frais d'administration supportés par l'industrie du fait de l'application des lois sociales.

Retenons le chiffre de 5,50 % des salaires qu'établit M. Cardyn, comme dépense imposée à l'industrie pour les différents postes sociaux prévus par la législation.

L'on se rend compte qu'il serait tout à fait inexact de conclure que les charges sociales interviennent pour faire hausser de 5,50 % le prix de revient.

En effet, M. Cardyn rappelle que le prix de revient n'augmente, d'une part, que dans la mesure où les salaires payés par l'industrie supportent des charges sociales et, d'autre part, dans la mesure où les salaires interviennent dans l'établissement du prix de revient. En un mot, il faut établir ce qu'on a appelé l'incidence des salaires sur le prix de revient.

Les statistiques belges établissent que la population active du pays atteint 4 millions d'habitants. D'après le calcul du Ministère du Travail belge, la loi sur les Assurances Sociales ne s'appliquerait qu'à 2 millions environ de salariés. L'autre moitié se compose de salariés non soumis à la loi du fait de leurs salaires élevés (employés principaux, fonctionnaires, traitements des conseils d'administration, etc.).

M. Cardyn suppose qu'il n'est pas exagéré de dire que les traitements dont jouissent les 2 millions de salariés non soumis aux Assurances Sociales, sont supérieurs de 50 % aux traitements de la moitié des ouvriers assujettis. A supposer que le total des salaires est représenté par le chiffre

## Folies sur une "loi folle" La Grève des Mineurs

M. Louis Forest, qui ne manque pas une occasion dans le *Matin* et ailleurs, de traiter de « loi folle » les assurances sociales, s'est attiré quelques répliques dont il ne se hâte pas de soumettre le texte à ses lecteurs. Il se contente de leur faire lire une appréciation peu flatteuse de sa campagne : « Voici le plus amer, suis-je généreux ! s'écrie-t-il. Mais cette humilité laisse dans l'ombre les raisons qu'on lui oppose. »

« S'il n'y a pas de bonnes raisons, objecte M. Forest ? Laissez votre public en être juge ! »

Le rédacteur du *Matin* préfère recommencer une démonstration, qu'il croit irréfutable, que l'assurance sociale est un « surimpôt ». C'est une obligation, donc il y a un impôt ; et un impôt qui ne figure pas dans le budget, est un surimpôt.

Pardon. Nous disons que l'assurance sociale est une assurance, et il vous est bien difficile de ne pas en être d'accord.

Est-il juste que les industriels, les commerçants qui profitent du travail de leurs salariés, prélèvent sur leurs frais une toute petite somme qui garantisse ces salariés de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse ? L'Etat, les grandes sociétés qui avaient librement assumé ces charges, payaient-ils un surimpôt ou assuraient-ils un service social ? Le travailleur malade ou vieilli doit-il être abandonné à sa misère ? Sinon, qui doit payer le soulagement qu'il peut attendre ? Quand M. Citroën s'est enrichi dans les autos, est-ce à la collectivité tout entière à entretenir les ouvriers qu'il a usés ?

Tel est le principe des assurances sociales. On ne peut sérieusement le discuter. Reste l'application. Pour bien l'appliquer, il faut commencer par le comprendre, et on fait, au contraire tout pour le brouiller.

On répète à tout propos : « mutualité », comme si cette « tarte à la crème » pouvait arranger quelque chose ! La mutualité exclut l'obligation, parce qu'elle est le fait de gens qui se choisissent pour s'entraider et qui, ainsi, limitent leurs risques. « Précisément, dites-vous, c'est l'obligation que nous reprochons ! » Mais sans obligation, ce sont non seulement les imprévus, mais surtout les plus faibles, les plus exposés, ceux dont aucune mutualité ne voudrait, que vous abandonnez à leur misère ou à l'Assistance publique !

Il est cruel qu'une loi de solidarité comme les Assurances sociales soit aussi profondément combattue, aussi violemment méconçue « dans son principe », en une époque où l'on prétend aimer les pauvres et protéger les faibles. Avec la moitié de l'encre consommée par le *Matin* à meuler cet idéal, on aurait peut-être découvert les aménagements désirables, et dont les adversaires de la « loi folle », moins fols qu'eux-mêmes, se gardent bien de vouloir : il leur faut des arguments !

BROSSETTE.

Le Conseil national de la Fédération des Travailleurs du Sous-Sol (C. G. T.), lors d'une réunion extraordinaire tenue à Paris, le 10 mars, a décidé de déclencher une grève générale des mineurs, pour protester contre le fait que les revendications formulées par le dernier congrès des travailleurs des mines n'avaient pas été prises en considération.

Ces revendications, il convient de le dire, n'ont aucun caractère excessif, et on peut admettre que l'ensemble des ouvriers de la corporation s'y rallient ; en voici les résumés : « cessation des brimades, des déclassements, du régime des amendes, des diminutions de salaires sous des formes déguisées dépassant les stipulations des conventions, institution d'un Office du charbon, ratification de la convention élaborée par la Conférence Internationale du Travail et qui limite à 7 h. 45 la durée journalière du travail, augmentation du taux des retraites minières de 5 à 6.000 fr.

Revendications modérées, nous y insistons, quand on connaît les conditions de travail et de la vie des mineurs. Au cours de l'importante séance que le « Association Française pour le Progrès Social » consacra, le 6 décembre 1932, à l'étude des possibilités d'application de la semaine de 40 heures dans l'industrie minière, M. Henri Meck, député du Bas-Rhin et secrétaire de la Fédération des Syndicats professionnels de mineurs (C. F. T. C.) exposa éloquentement les aspects de la lamentable situation des travailleurs du sous-sol.

« En premier lieu, nous devons signaler le manque de respect absolu pour l'ouvrier mineur. Il est considéré moins que du matériel, car alors qu'on exige des précautions pour ne pas user la machine trop vite, pour l'ouvrier il n'y en a pas. On ne tient aucun compte de la dignité de l'homme. »

« Le commandement dans le travail s'accompagne de mots grossiers et orduriers. Que l'ouvrier proteste, immédiatement ce sont les menaces d'amendes, mises à pied, congédiements. »

« Et que dire du rendement exigé des mineurs. »

« Pour écouler une production désordonnée, une concurrence effrénée s'ensuit. Pour la soutenir, il faut abaisser le prix de revient à tout prix. Quels moyens emploie-t-on, sans parler des baisses successives de salaires ? »

« Les ouvriers travaillent maintenant à l'abatage du charbon en équipe de 10 et 20 hommes, un surveillant est constamment derrière eux et, pendant les huit heures, ayant à peine le temps de souffler pour passer la croûte, c'est l'abatage du charbon à grands coups. Avoués par la poussière de charbon, assourdis par le bruit du marteau piqueur, c'est dans une atmosphère intolérable que le mineur travaille. Ce qui est atteint péniblement aujourd'hui, doit être dépassé demain. Que les ouvriers n'arrivent pas à satisfaire aux ordres donnés, ce sont des amendes, des heures en bas, puis des déclassements, et cela se chiffre par une diminution de salaire. L'ouvrier n'a plus le temps d'assurer sa sécurité... »

M. Meck ajoutait d'ailleurs, à ces remarques des chiffres particulièrement édifiants. Dans le bassin de la Moselle le rendement est passé de 625 kilos en 1923 à 1.100 kilos fin 1932 ; dans le bassin du Pas-de-Calais, la production moyenne par ouvrier de fond, personnel et maîtrise compris, atteignait, en 1931, 1.002 kilos par jour. Enfin, parmi bien d'autres indications intéressantes touchant notamment l'importance des bénéfices réalisés par les entreprises minières, le député du Bas-Rhin soulignait cette situation paradoxale : « Les ouvriers sont assujettis à un travail surhumain. Il y a trop de charbon, on chôme deux jours par semaine ; mais les jours d'activité sont pour les mineurs des jours de travaux forcés. Dans certains puits, on a licencié un tiers des ouvriers à cause de la crise. On extrait actuellement plus de charbon qu'en période normale. »

Tout cela, les travailleurs intéressés le savent et on doit comprendre qu'ils puissent penser qu'une injustice est commise à leur égard.

Est-ce à dire qu'une grève, limitée à trois jours, et fût-elle justifiée, comme c'est le cas, était nécessaire et croyons pas et, par surcroît, nous craignons que la Fédération cégétiste, bien qu'elle soit la plus importante organisation syndicale de mineurs, ne puisse canaliser les éléments extrémistes de la C. G. T. U., qui prétendent déclencher une grève générale pour une durée indéterminée et qui risquent d'entraîner avec eux la masse des non-syndiqués, toujours sensibles à la démagogie. Il eût été, pensons-nous plus raisonnable de procéder selon les suggestions des Syndicats chrétiens de mineurs qui souhaitaient que, préalablement à toute action, un comité intersyndical soit constitué entre les organisations de la C. G. T., de la C. G. T. U. et de la C. F. T. C. au lieu de courir des risques certains dans une action séparée, préjudiciable aux intérêts des travailleurs en cause.

Maurice BOULADOUX.

(4 avril).

## Académie d'Education et d'Entraide Sociales

CONCOURS 1933

L'Académie constitue un prix de quatre mille francs pour chacun des concours suivants :

I. — Préservation de l'enfance en danger moral et relèvement de la jeunesse délinquante.

a) Etude d'ordre juridique. Les lois spéciales à l'enfance délinquante répondent-elles, en France, aux nécessités actuelles ?

b) Etude d'ordre pratique. Les meilleures mesures appliquées : institutions et œuvres sociales.

III. — Etude comparative des institutions étrangères.

Résultats obtenus en France et étranger.

II. — Le chômage dans la jeunesse des deux sexes.

En analysant les faits, montrer tout d'abord pourquoi et comment les jeunes travailleurs des deux sexes ont été particulièrement touchés par le chômage.

Dans quelles proportions, si on compare les travailleurs âgés de plus de 21 ans ?

Etudier à part le cas des jeunes qui, ayant atteint l'âge industriel (13 ou 14 ans selon les pays), n'ont pu être embauchés et se sont trouvés dans une situation incertaine, mi-écoliers, mi-aspirants au travail.

Rechercher ensuite les effets de ce chômage et ses conséquences de toute sorte découlant de la présence d'un grand nombre de jeunes travailleurs innocents dans une même rue, une même cité ouvrière, un même quartier.

N'apporter que des faits véridiques en indiquant le milieu dans lequel les observations ont été recueillies.

Sous l'influence de quels facteurs des remèdes ont-ils été tentés ?

Organisation d'ateliers d'apprentissage ou de travaux de chômage, prolongation de scolarité, distractions et sports, initiation au travail de la terre ou orientation vers les milieux agricoles, etc. D'une façon générale, indiquer tous les palliatifs employés ou susceptibles de l'être.

N. B. — Etudier surtout la question en France, sans négliger de prendre des exemples à l'étranger.

III. — Des meilleurs modes d'utilisation des loisirs des travailleurs. Ce qui a été fait, ce qui reste à faire.

Comment se pose le problème de l'utilisation des loisirs des travailleurs depuis la généralisation de la loi de 8 heures ?

Montrer comment l'amélioration de la condition matérielle de la classe ouvrière est intimement liée à l'organisation rationnelle des jours et heures de repos : soins du ménage, entretien du mobilier, aménagement de l'habitation, culture du jardin, etc.

Nécessité de développer les cercles d'études, les cours du soir ou tous organismes susceptibles de contribuer à l'élevation morale et intellectuelle des individus et de leur fournir les moyens de compléter leur instruction tant au point de vue technique et professionnel qu'au point de vue économique et social.

Exposer ce qui a été fait à cet égard par les entreprises publiques et privées, utilisant en particulier les résultats des enquêtes officielles, adressant au besoin des questionnaires appropriés à quelques grosses firmes industrielles dispersées dans nos régions.

## LES MESSAGES DE NOTRE REGION

### DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous avons été heureux d'apprendre la naissance de :

Jean Polron, 4<sup>e</sup> enfant de M. et de Mme Polron, née Gabrielle Georget, du Syndicat des Employés de Nantes ;

Anne Guyard, fille de M. et de Mme Guyard, née Marie Barbé, du même Syndicat ;

Serge Grohard, fils de notre camarade Grohard, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes ;

Jacqueline Guillon, première enfant de notre camarade Eugène Guillon, de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Nos vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Paul Martin, frère de notre camarade Gaston Martin, conseiller du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

M. Debiard, proche parent de Mlle M. Condreau, du Syndicat des Employés de Poitiers.

M. Henri Parnel, grand-père de Mlle France Daumay, du Syndicat de l'habillement de Poitiers.

M. Le Bras, père de notre ami M. Jean Le Bras, Directeur de l'Echo de la Loire.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

N'écrivez que sur un côté de la feuille.

N'employez pas un style télégraphique, ce qui oblige nos services à tout réfondre.

Mettez un titre à vos communications.

LA BRUYERE.

## La nouvelle publication sur l'œuvre de la C. I. S. C.

Le secrétariat de la Confédération Internationale des syndicats chrétiens vient de publier son rapport sur la période écoulée de 1923 à 1932.

Dans cet ouvrage de près de 600 pages, le secrétaire général donne un exposé détaillé de l'évolution de l'Internationale syndicale chrétienne. Il va sans dire que l'œuvre sociale et économique de Genève a été traitée avec toute l'attention qu'elle mérite. Les relations avec d'autres organisations internationales font l'objet d'exposés spéciaux.

Les chapitres consacrés aux confédérations nationales affiliées et aux quinze internationales professionnelles chrétiennes sont une source précieuse de documentation. L'ouvrage contient, en outre, le procès-verbal sténographique du congrès international, tenu en juin 1932, à Anvers, avec le texte *in-extenso* des rapports qui y furent présentés sur la crise économique et sur la situation économique et sociale des colonies et autres pays arriérés, complété par le procès-verbal de la Conférence du travail féminin qui y eut lieu la veille du congrès.

Au point de vue typographique l'exécution ne laisse rien à désirer. L'ouvrage est relié en toile et la couverture a été enrichie d'un bois gravé par un artiste néerlandais.

Néanmoins, le prix n'a été fixé qu'à un minimum de florins hollandais 2,50, afin de le mettre à la portée du plus grand nombre possible de personnes.

Les commandes sont à adresser au secrétariat de la Confédération Internationale des syndicats chrétiens, Drift 12, Utrecht, Pays-Bas.

### La France du Travail à Rome

A l'occasion de l'Année Sainte, le mouvement de la France du Travail à Rome sera en 1933 particulièrement brillant. Le départ aura lieu le 9 mai ; de grandioses cérémonies et d'importantes manifestations sociales auront lieu du 10 au 15 mai.

Nous invitons tous nos camarades qui pourraient se rendre libres à saisir cette excellente circonstance pour rendre hommage au nom de tous les syndiqués chrétiens au grand Pape de « Quadragesimo Anno », dont on connaît la sollicitude constante pour tous les travailleurs.

Les conditions dans lesquelles pourra s'effectuer cette année le voyage sont particulièrement avantageuses et autant que possible à la portée de tous. On vivra des journées inoubliables, et il est souhaitable que nous y soyons vraiment nombreux.

On aura tous les renseignements au Centre Catholique, 5, boulevard Montmartre, Paris (2<sup>e</sup>).

« Sées autant que possible dans les différentes régions de France. »

Entendre cette enquête à quelques pays et notamment à la Belgique.

Sous forme de conclusions, enregistrer les résultats affirmés par une expérience suffisante, en indiquant, à titre de suggestion, d'autres méthodes nouvelles susceptibles d'être utilement appliquées.

Les mémoires devront parvenir au Secrétariat avant le 10 octobre 1933.

N. B. — Pour toute communication ou demande concernant le concours, écrire avec timbre réponse au Chef du Secrétariat de l'Académie, 31, rue de Bellechasse, Paris (7<sup>e</sup>).

### LA MAISON ET LE TRAVAIL AUX CHAMPS

FERMES A LOUER

— Grande ferme Bretagne, intéressante pour famille en force.

— Quartier Pornic, ferme à moitié.

— Quartier Guérande, 4 hectares.

PLACES A PRENDRE

— POUR MENAGE —

— Ménage garde-chasse demandé environ La Baule.

— Ménage garde-chasse demandé pour le Morbihan.

— Ménages jardiniers cuisiniers demandés divers quartiers, avec ou sans enfants.

— Ménage grosse culture, quartier La Chapelle-sur-Erdre.

— Ménage vigneron La Haie-Fouassière.

### SYNDICAT INDEPENDANT DU PERSONNEL S. N. E.

Nous informons tous nos syndiqués qu'une permanence sera assurée, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis de chaque mois, de 18 h. 30 à 19 h. 15, 10, rue de Bel-Air, salle de l'Intersyndicat Ouvrière.

En conséquence, les syndiqués qui auraient besoin de renseignements généraux ou particuliers, pourront s'y adresser à

# COMPAGNIE FRANÇAISE

**NANTES**  
CONFECTIONS POUR DAMES  
CHEMISERIE  
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
**TISSUS**  
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

**NANTES**  
RAYONS ABA PRIX  
TOUS LES OBJETS USUELS  
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

## SYNDICAT DES MENUISIERS ET DE L'AMEUBLEMENT

**50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**  
de la Fondation du Syndicat

**DIMANCHE 23 AVRIL**

A 9 heures. — MESSE en l'église Saint-Similien.  
Allocution de M. l'Abbé MARTIN, Curé de la Paroisse.  
A 10 heures. — GRAND VIN D'HONNEUR.

A 15 h. 30. — Salle Saint-Stanislas

## GRANDE SEANCE RECREATIVE LE MYSTERE DE KERAVEL

Drame en 3 actes de Théodore BOTREL

AU PROFIT DES SYNDICATS OUVRIERS  
qui sera joué par la troupe théâtrale de La Montagne

Les Syndiqués qui ont pu voir *La Trouée*, donnée par la même Troupe, ne manqueraient pas de venir applaudir nos artistes et apprécier l'œuvre si émouvante de Théodore Botrel.

qui travaille au dehors, des sources de dépense. Mais, beaucoup de femmes aujourd'hui ignorent la valeur de ces travaux d'intérieur, faute d'une formation ménagère suffisante.

Les Syndicats féminins, soucieux du bien-être de la famille, ont créé, à côté de leurs cours professionnels, des cours d'enseignement ménager qui s'efforcent de remédier à cette lacune. D'autre part, leur action sociale tend, soit par le relèvement du salaire du chef de famille, soit par l'amélioration du travail à domicile, soit par l'organisation du travail à mi-temps, à permettre le retour de la femme, en particulier de la mère de famille, au foyer, suivant en cela les directives très nettes de Pie XI.

## ANGERS

### SYNDICAT DES EMPLOYES

#### LES PRUD'HOMMES

Le Bureau Syndical rappelle à ses adhérents qui ne seraient pas inscrits sur les listes électorales prud'hommes que, du 1<sup>er</sup> au 20 avril, ils pourront demander leur inscription dans la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Le devoir à accomplir est bien simple, aussi personne ne doit-il négliger de se faire inscrire, faire également inscrire ceux ou celles qui jusqu'à ce jour n'ont pas compris l'intérêt de la juridiction prud'homme.

Le résultat obtenu aux dernières élections par notre candidat montre que, si nous voulons faire un petit effort, le succès nous sera assuré à la prochaine consultation électorale.

Donc que tous se mettent en mouvement pour aider le Bureau Syndical, qui fera le nécessaire pour réaliser le programme de justice et de paix sociale du Syndicalisme Chrétien.

## SYNDICATS FEMININS

### Œuvre du Trousseau

Nous communiquons à nos adhérents les nouveaux tarifs de trousseaux pour permettre à toutes de profiter de cette œuvre si utile.

Les futures ménagères trouveront ainsi le moyen pratique de se former à l'épargne et au travail manuel.

Nous nous mettons à leur disposition pour leur donner tous les conseils dont elles ont besoin pour la lingerie et la broderie.

#### NOUVEAUX TARIFS

Trousseau A. — 3 torchons, 3 essuie-mains, 3 serviettes de toilette, 3 serviettes de table, 6 mouchoirs, 2 chemises, 2 pantalons. — Prix 100 fr.

Trousseau B. — 6 torchons, 6 essuie-mains, 6 serviettes de toilette, 6 serviettes de table, 6 mouchoirs, 6 chemises, 6 pantalons. — Prix 200 fr.

Trousseau C. — 6 torchons, 6 essuie-mains, 6 serviettes de toilette, 6 serviettes de table, 6 mouchoirs, 6 chemises, 2 tasses d'oreillers, 2 draps. — Prix 350 fr.

Trousseau D. — 12 torchons, 12 essuie-mains, 12 serviettes de toilette, 12 serviettes de table, 12 mouchoirs, 9 chemises, 6 pantalons, 4 tasses d'oreillers, 4 draps. — Prix 600 fr.

#### LA KERMESSE

Le Conseil Syndical féminin invite tous ses membres, ainsi que les membres de l'Union Départementale, à la Kermesse qui aura lieu les 6 et 7 mai 1933, au « Foyer de l'Ouvrière », 2, rue Pasteur.

Que chacune s'y intéresse et se fasse un devoir et un plaisir d'y amener famille et amis.

## SYNDICAT DES OUVRIERES DE L'HABILLEMENT

Le mois dernier nos efforts ont porté sur la recherche des Pupilles et le travail de propagande.

Le Secrétariat nous a communiqué 7 noms de jeunes, nous nous les sommes partagés et quelques-unes déjà ont été touchées, pour leur préparer une réunion dans le courant de mars.

Pour la propagande, nous avons profité des journaux mis à notre disposition, nous les avons adressés aux ouvrières en parapluies; ils ont été portés à domicile.

À notre réunion mensuelle, une ouvrière en confection, assistant pour la première fois à nos petites réunions, s'est montrée remplie de bonne volonté et a été particulièrement remarquée.

En prévision de la réunion mensuelle, nous avons préparé un questionnaire. Nous classerons les réponses et les communiquerons au Secrétariat.

Notre ordre du jour habituel nous amène à préciser les différents genres de Syndicats. Nous ne perdons pas de vue que nous devons nous instruire afin de pouvoir poursuivre notre action professionnelle.

## SYNDICAT DU TEXTILE

Le Bureau se réunit régulièrement. Après les questions habituelles : recrutement, action professionnelle, services rendus, nous passons au travail pratique.

Pour le recrutement, chacune fait son examen de conscience, le travail est difficile et nous nous encourageons mutuellement à poursuivre malgré tout.

Nous envisageons d'étendre notre action dans la bonneterie et dans une fabrique de laine.

Nous révisons ensemble des listes d'ouvrières qui pourraient être atteintes.

Notre espoir est, dans les jeunes et nous avons commencé à leur parler du Syndicat. Une petite causerie leur a été faite qui les a beaucoup intéressées. Nous voulons leur donner l'idée juste du Syndicat et leur faire envisager tout ce qu'il peut apporter d'amélioration aux travailleuses.

Nous prévoyons une réunion de propagande d'accord avec les ouvrières de l'habillement. Nous en donnerons la date et le programme dans le prochain journal.

## La Journée sociale de l'Union d'Etudes des Catholiques sociaux

### LA SEANCE DU MATIN

La journée sociale, organisée par l'Union d'Etudes des Catholiques sociaux, a débuté, rue du Vollier, 10, par un cours de M. Gouze, professeur d'économie politique à la Faculté de Droit de l'Université Catholique, sur la collaboration de l'Etat et les corps professionnels.

Après avoir rappelé les avantages, les nécessités de l'organisation professionnelle, le rapporteur s'efforce de montrer quel est le rôle de l'Etat à l'égard de cet ensemble de collectivités appelées inévitablement à entrer en conflit les unes avec les autres.

On a trop considéré comme le rôle principal de ces groupements la défense des intérêts professionnels de leurs membres. Or, cette défense implique certains recours à la force, la grève n'en étant que le mode le plus visible et le plus habituel.

L'Etat peut-il laisser ainsi à la force le soin de trancher les questions de justice ? Des intérêts privés peuvent-ils prévaloir même si leurs exigences ne sont pas conformes à l'équité ? Nous sommes donc amenés à donner à l'Etat un droit de contrôle qui découle naturellement de sa souveraineté et nous voyons ainsi que le rôle essentiel de l'association professionnelle est d'exprimer, de représenter les intérêts collectifs, l'Etat devant harmoniser tous ces intérêts dans le cadre du bien commun.

Une intéressante discussion suivit cet exposé.

Il avait mis en évidence un problème très vaste très actuel et très angoissant.

La discussion eut pour résultat de rappeler la nécessité d'une collaboration qui, tout en sauvegardant les intérêts légitimes, sauve l'intérêt national et le bien commun; elle précisait des notions trop peu connues et fut pour les nombreux auditeurs une leçon très utile et très agréable.

Le second rapport était réservé à M. Beillevaire, de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de l'Ouest et conseiller prud'homme de Nantes.

Après avoir fait l'historique de l'institution des Conseils de prud'hommes, M. Beillevaire expose quelques points de la législation les concernant, puis s'attache à en montrer l'importance; juridiction essentiellement professionnelle et conciliatrice, peu coûteuse et permettant les plus utiles interventions concernant tout ce qui touche le travail.

Les conseils de Prud'hommes étant la réalisation d'une des institutions que la doctrine chrétienne entend et de collaboration à préconisées de tous temps, les catholiques ont le devoir de mettre tout

en œuvre pour en écarter tous les éléments qui s'inspirent du vieux libéralisme économique ou des doctrines marxistes plus ou moins révolutionnaires. Les progrès qu'ils réalisent en ce sens, chaque année, sont un gage de succès définitif d'un prochain avenir. Ce sera là l'un des moyens de faire régner la paix sociale à laquelle nous aspirons tous.

En un rapide raccourci, il a cité les Encycliques relatives au mariage chrétien, à la restauration de l'ordre social et à la royauté de Jésus-Christ.

Seuls, des groupements catholiques, dirigés par de vrais chefs, de véritables apôtres de l'action sociale, pourront mener l'œuvre à bonne fin. C'est la pensée de Pie XI quand il prêche l'action catholique et l'éducation chrétienne de la jeunesse, et la formation d'apôtres dans tous les milieux professionnels et civiques. Les catholiques ne peuvent rester sourds à l'appel de l'Eglise dans les événements se chargeant d'ailleurs de redire l'opportunité.

LA MESSE A LA CATHEDRALE

Au cours de la messe célébrée à midi à la Cathédrale, M. le chanoine Brac a rappelé les enseignements du Pape Pie XI en face de la crise économique et morale dont souffre le monde à l'heure actuelle.

En un rapide raccourci, il a cité les Encycliques relatives au mariage chrétien, à la restauration de l'ordre social et à la royauté de Jésus-Christ.

Seuls, des groupements catholiques, dirigés par de vrais chefs, de véritables apôtres de l'action sociale, pourront mener l'œuvre à bonne fin. C'est la pensée de Pie XI quand il prêche l'action catholique et l'éducation chrétienne de la jeunesse, et la formation d'apôtres dans tous les milieux professionnels et civiques. Les catholiques ne peuvent rester sourds à l'appel de l'Eglise dans les événements se chargeant d'ailleurs de redire l'opportunité.

LA CONFERENCE  
DE M. JEAN LEROLLE  
A LA SALLE CHEMELLIER

C'est devant une salle comble qu'à M. Jean Lerolle, député de Paris, développa son sujet : « La crise économique et l'action sociale ».

Son Excellence Mgr Rumeau, président la séance, entouré de M. le chanoine Brac, M. Cesbron, président de l'Union d'Etudes des Catholiques sociaux et M. Seman, conseiller général.

Après que M. le chanoine Brac eut présenté le conférencier, bien connu d'ailleurs dans le monde catholique, il fit un résumé des travaux du matin et donna de suite la parole au conférencier.

M. Lerolle fit d'abord un exposé de l'époque actuelle et rechercha les causes de la crise économique.

Après avoir constaté que, de toutes les nations, la France est la moins atteinte, il trouva ces causes dans le déséquilibre entre la production et la consommation, ou mieux, entre la quantité d'objets produits et les possibilités d'achat — dans la rationalisation qui a développé le machinisme à outrance, — dans la création, après guerre, d'Etats nouveaux qui ont créé une économie et des industries nouvelles, — dans l'influence des milieux financiers qui ont facilité le développement de la production par des crédits presque illimités, — par l'inquiétude générale dans le monde au point de vue social, politique, international, — enfin et surtout dans la moralité actuelle qui a créé une fausse conception de la vie faite de matérialisme, d'amour inconsidéré de l'or et des plaisirs.

Quelles sont les solutions à cette crise ?

Plusieurs systèmes prétendent les avoir trouvés.

D'abord le système socialiste qui veut abattre le capitalisme qu'il considère comme cause de tout le mal. L'expérience de ce système en Russie a prouvé qu'il est inefficace.

L'Italie a créé le corporatisme obligatoire qui est en définitive une forme d'étatisme, et n'a rien résolu.

Le problème ne sera résolu que par l'action catholique et l'organisation professionnelle, la discipline consentie, et les syndicats avec pouvoirs réglementaires. C'est le devoir des catholiques d'y collaborer et de créer des conditions favorables à son développement.

L'orateur, pour appuyer sa pensée, fait alors appel, non à l'autorité de l'Eglise, mais aux constatations les moins attendues : celles de l'union des intérêts économiques : elles réclament de la discipline et de l'organisation; celles de M. Caillaux qui dit : « Il faut une évolution morale. Le bonheur des hommes est conditionné par la morale ».

Il faut retourner les âmes vers le ciel, c'est l'esprit des catholiques sociaux.

M. Lerolle conclut en conviant les catholiques à l'union et à l'action individuelle et collective pour faire pénétrer ces idées, émanation de l'esprit chrétien.

Mgr Rumeau, après avoir remercié l'orateur, fait le résumé de la journée; il ne faut pas d'étatisme, mais une sage collaboration entre les classes et les individus. Il termine en développant devant l'auditoire attentif ces trois consignes :

faites-vous des consciences droites, pratiquez la charité et faites consciencieusement les sacrifices nécessaires, le salut de la France est à ce prix.

C'est sur ces pensées graves et réconfortantes que la réunion prit fin. La journée, très réussie ne saurait manquer d'étendre l'influence de l'action sociale catholique.

## CHOLET

### LES FEMMES ONT-ELLES INTERET A SE SYNDIQUER ?

Oui, les employées et ouvrières de toutes professions ont le plus grand intérêt à se syndiquer. Parce qu'elles sont faibles, inexpérimentées, elles risquent plus souvent que les hommes de voir méconnaître leurs droits; les conditions de travail des ouvrières à domicile ne l'ont que trop prouvé.

Autre exemple : il arrive, parfois, que pour le même travail, aussi bien fait, la femme touche un salaire moindre que l'homme. C'est là un abus. A égalité de rendement dans le travail, le salaire doit être égal, quel que soit le sexe du travailleur. Un homme, sain d'esprit, a-t-il prétendu jamais payer moins cher la livre de pain chez le boulanger du coin que chez le boulanger d'en face ?

Comme femmes, elles ont donc des intérêts à défendre; comme épouses et comme mères, elles en ont d'autres très importants.

Il faut, en effet, qu'elles obtiennent des conditions de travail compatibles avec les obligations du foyer, les devoirs de la vie de famille. Car, la place naturelle de la femme est au foyer; il est malheureux qu'elle soit obligée d'en sortir pour gagner sa vie...

Les ouvrières et employées ne devront pas accepter toujours intégralement la réglementation du travail établie pour les hommes. Un intérêt supérieur, l'intérêt familial et social, le demande, quelquefois même l'intérêt religieux. Comment la travailleuse observera-t-elle le repos dominical et pratiquera-t-elle sa religion si, occupée toute la semaine à l'atelier, elle n'a que son dimanche pour certains travaux indispensables : réparation des vêtements, lessive et blanchissage ? Elle devra donc s'efforcer de faire inscrire dans son contrat de travail la semaine anglaise ou repos du samedi soir. On pourrait donner d'autres exemples, signaler notamment l'intérêt qu'auraient les femmes et, avec la famille, à de courtes journées de travail. Il est vrai que, sur ce point, la loi du 25 avril 1919 (journée de huit heures) leur donne très ample satisfaction.

Les femmes ont aussi toute une législation protectrice à faire observer dans les ateliers et les magasins; le syndicat, averti par les syndiquées de l'observation des lois sociales, agira par ses délégués à la Commission Mixte Inter-syndicale ou fera agir s'il le faut l'inspecteur du travail.

(Extrait du Petit Manuel d'Education Syndicale de l'Action Populaire)

Plusieurs systèmes prétendent les avoir trouvés.

D'abord le système socialiste qui veut abattre le capitalisme qu'il considère comme cause de tout le mal. L'expérience de ce système en Russie a prouvé qu'il est inefficace.

L'Italie a créé le corporatisme obligatoire qui est en définitive une forme d'étatisme, et n'a rien résolu.

Le problème ne sera résolu que par l'action catholique et l'organisation professionnelle, la discipline consentie, et les syndicats avec pouvoirs réglementaires. C'est le devoir des catholiques d'y collaborer et de créer des conditions favorables à son développement.

L'orateur, pour appuyer sa pensée, fait alors appel, non à l'autorité de l'Eglise, mais aux constatations les moins attendues : celles de l'union des intérêts économiques : elles réclament de la discipline et de l'organisation; celles de M. Caillaux qui dit : « Il faut une évolution morale. Le bonheur des hommes est conditionné par la morale ».

Il faut retourner les âmes vers le ciel, c'est l'esprit des catholiques sociaux.

M. Lerolle conclut en conviant les catholiques à l'union et à l'action individuelle et collective pour faire pénétrer ces idées, émanation de l'esprit chrétien.

Mgr Rumeau, après avoir remercié l'orateur, fait le résumé de la journée; il ne faut pas d'étatisme, mais une sage collaboration entre les classes et les individus. Il termine en développant devant l'auditoire attentif ces trois consignes :

## A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez **FRED**

4, Rue du Calvaire

## POUR VOS JARDINS

ACHETEZ VOS SEMENCES

CHEZ

**F. GUERRIER**  
GRAINETIER

2, Rue de la Paix, 2. — NANTES

SYNDIQUES vous comprendrez la voie que nous nous sommes tracée dès le début de notre groupement : S'ENTRAIDER POUR FACILITER A CHACUN D'ENTRE NOUS SES MOYENS D'EXISTENCE.

## CERCLE D'ETUDES

« Justice et Charité »

C'est avec grand plaisir que nous avons écouté la conférence de Mlle Morlot, sur la Justice et la Charité. Le sujet a été traité d'une façon très complète et, ce qui ne gâte rien, la conférence a été fort bien vue, comme nous l'a fait remarquer M. le Chanoine Lefèvre.

Mlle Morlot divise la justice en trois catégories :

La justice légale, qui impose les charges sociales proportionnellement aux capacités des individus.

La justice commutative, qui fixe l'ordre et règle les rapports mutuels entre personnes privées relativement aux choses propres à chacune.

La justice distributive, qui à la fois répartit les charges sociales proportionnellement aux mérites et à la capacité des citoyens et distribue d'une manière équitable les biens communs de la société.

Puis Mlle Morlot nous fait un très beau développement sur la charité, qu'elle nous expose les différents sens qu'on lui applique; tantôt elle est synonyme de bienveillance, tantôt d'assistance, tantôt d'amour. Et elle nous démontre que la justice et la charité se complètent et que l'idéal pour une Société serait d'être dirigée par la seule loi de justice et de Charité; pour cela il suffirait que tous s'appliquent à réaliser les préceptes de l'Eglise :

« Aimez Dieu par dessus toute chose, et le prochain comme vous-même pour l'amour de Dieu. »

## SAINT-NAZAIRE

### SYNDICATS FEMININS

SEANCES DE CINEMA

Les 29 et 30 avril, des séances cinématographiques seront données salle du Patronage Saint-Joseph, boulevard Gambetta, au profit des syndicats féminins.

Nous y invitons tous les syndiqués et leurs familles. Nous comptons aussi sur la présence de bon nombre de sympathisants qui s'intéressent à nos œuvres, et qui voudront ainsi contribuer au développement de nos groupements et nous permettre de venir en aide à nos sœurs de travail vivement touchées par le chômage.

Exceptionnellement la réunion (cercles d'études) aura lieu le vendredi 21 avril, à 20 heures, au Siège Social, 25, place Marceau, Saint-Nazaire.

Le Bureau.

## SYNDICAT DES DESSINATEURS ET EMPLOYES

### REUNION GENERALE

Le Syndicat des Dessinateurs et Employés a tenu une réunion générale, dimanche 26 février au Siège, 25, place Marceau.

Malgré l'absence regrettable de nombreux dessinateurs; c'est devant une importante assistance que le Président ouvre la séance à 10 heures.

L'Assemblée, après avoir marqué sa foi dans le syndicalisme chrétien et affirmé son attachement à la C.F.T.C., passe à l'étude approfondie du programme à l'ordre du jour.

Le Trésorier donne un compte-rendu.

## ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel  
et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)  
Inscriptions à toutes époques de l'année

**PLACEMENT gratuit des ELEVES**  
342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1927  
400 environ pour chacune des années dernières

**TRAVAUX DE COMPTABILITE**

SECRETARIAT COMMERCIAL  
COUPE, COUTURE ET MODE

## TEINTURERIE DION & BONNET

— 32, RUE DU CALVAIRE — 21, QUAI RICHEBOURG — NANTES  
4, RUE DE LA BOUCHERIE ET 21, RUE DE LA PELLETERIE

### Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

Téléphone 128-89 Conditions spéciales aux Syndiqués Téléphone 128-89

## ACHETEZ CHEZ LE SPECIALISTE !

CORSETS DE TOILETTE — SOUTIEN-GORGE — GAINES EN CAOUTCHOUC  
CEINTURES MÉDICALES — BANDAGES HERNIAIRES — BAS A VARICES  
ORTHOPÉDIE GÉNÉRALE

### Etablissements JEAN DESCHAMPS

FABRICANT-SPECIALISTE A NANTES  
Place Edouard-Normand — 2, Rue de la Bastille  
Recommandé par le Corps Médical  
Maison de Confiance — Fondée en 1878 — Téléph. 136-13 - 136-14

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de confiance  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
— NANTES —  
Exécution des Ordonnances  
de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres  
des Syndicats Chrétiens

**COUVERTURE - PLOMBERIE**  
**ZINGUERIE**  
Maison **RENAUD**  
76, rue St-Clément — NANTES

**Chauffage central**  
**Appareils Sanitaires**  
Fournisseur de la Maison Familiale

**GRAINETERIE**  
**A. OLIVIER** (syndiqué)  
4 bis, Rue Vidé, NANTES  
FARINES, PATES, GRAINS  
ET SEMENCES  
Produits divers pour Jardins  
et Basse-Cour  
5 % aux Syndiqués

**Entreprise Générale**  
**de Menuiserie**  
Ancienne Maison **JAHIER**  
**GOURAUD ET C<sup>o</sup>**, S<sup>o</sup>  
29, rue de Savenay - NANTES  
Façonnage mécanique, moulures  
en tous genres. Fabrication de meubles  
Conditions spéciales aux Syndiqués

**ENTREPRISE**  
**DE CHARPENTES**  
**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES  
(Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**MACHINES A COUDRE**  
**ET CYCLES STELLA**  
Luxeux Solides Bon marché  
Garantis sur facture  
Catalogues, renseignements, adresses  
des représentants et également  
**ATELIER DE REPARATION** pour  
toutes marques de machines à coudre

**FONTENEAU**  
21, Chaussée de la Madeleine, 21  
NANTES  
Succurs<sup>o</sup> : ANGERS, ST-NAZAIRE

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**  
**RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL**  
**Maison ARROUET**  
2, RU EBON SECOURS — NANTES  
**LITERIE**  
Réfection Plumes - Duvets  
Maison de confiance  
vendant bon marché  
Remise de 5 % aux Syndiqués  
On reçoit les Bons de l'Union Economique

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**  
**FAVREAU**  
**& PAVAGEAU**  
**TÉLÉPHONE 130.53**  
4, Place du Martray — NANTES

**BROUETTES EN TOUS GENRES**  
PETITS TOMBEREAUX  
POUR ENTREPRENEURS  
BALADEUSES ET BABROUETS  
**Victor BLANCHET**  
71, rue Edgar-Quinet  
Atelier : place de la Moutonnerie  
Spécialité de roues :  
ferrées et non ferrées  
TOUTES REPARATIONS  
Remise aux Syndiqués  
Téléphone : 310-56

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »  
Le Gérant : FOULON Paul.

**Messageries de l'Ouest**  
Quai de la Fosse, NANTES  
Téléphone : 140-14  
Services de voyageurs entre Nantes,  
Basse-Indre, Indret, Couéron  
et Le Pellerin  
Service de voyageurs et marchandises  
entre Nantes, Paimboeuf  
et Saint-Nazaire  
Passages d'eau de Basse-Indre à  
Indret, Paimboeuf à Donges  
et Saint-Nazaire à Mindin  
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**  
**G. ROBIN**  
19, rue du Palais, S<sup>o</sup> NAZAIRE

**BIJOUX POUR MARIAGES**  
Atelier de Réparation  
**SES CHOIX SES PRIX**  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise régie par la loi  
du 19 Décembre 1907  
**BONS D'EPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels  
**B. FRANÇOIS**  
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES  
— Téléphone 127.78 —

**ELECTRICITE**  
**LUMIERE - FORCE - SONNERIES**  
TELEPHONES  
T. S. F.  
**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès — NANTES  
Téléphone 125.90  
Prix avantageux et Remise  
aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**GRAVURE SUR METAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1855  
**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques  
et de l'Etat  
10, rue Cacault — NANTES  
Timbres en caoutchouc et cuivre -  
Dateurs - Folioyeurs - Timbres  
Blastiques - Pochoirs - Plaques et  
autres en email - Gravure chimique  
Fournitures générales : encres,  
tampons, etc., etc...

**RIPOCHE & C<sup>ie</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33  
Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages — Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**VEU ADRESSE**  
**LA LA FEDERATION**  
**ET LA FEDERATION**  
**DES EMPLOYES**  
5, rue Cadet, Paris (9<sup>e</sup>)  
Le Syndicat des Dessinateurs et  
Employés, réuni en Assemblée générale,  
le 26 février, émet le vœu suivant :  
« Après avoir envisagé le marasme  
dans lequel se débat la classe ouvrière  
par suite du chômage, et dans le  
but de répartir dans un plus grand  
nombre de mains les moyens qui doi-  
vent permettre au travailleur de faire  
vivre sa famille, tel qu'il est énoncé  
dans « Quadragesimo Anno » ;  
considérant que la réduction des heures  
de travail sans diminution de  
salaires serait un remède à cette crise  
en répartissant plus équitablement  
ces moyens, se rallie à toute décision  
qui prendra la C.F.T.C. et notamment  
à toute initiative préconisant l'adop-  
tion de la semaine de 40 heures, éta-  
blie sur le plan international.  
« Demande également à faire bé-  
néficier les classes laborieuses, dans  
la mesure du possible, des bienfaits  
que normalement doivent leur pro-  
curer le machinisme et la rationalisa-  
tion, alors qu'à l'heure actuelle ils  
sont les victimes d'une surproduction  
qui en est la conséquence.  
« Pont confiance entière à la C.F.  
T.C. pour toutes démarches qu'elle  
fera dans ce sens. »

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 30 Millions  
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
— R. C. 129 B —  
Succursales : Brest, Châteaubriant  
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes  
41 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>o</sup> opérat. de Banque et de Bourse

du détaillé de la situation financière à ce jour, puis un rapport sur la séance récréative du 15 janvier 1933, dont les relations ont parues dans le dernier *Message-Syndical*.  
En troisième lieu, situation financière également de la Caisse de chômage en fonctionnement depuis novembre 32. Tous ces exposés sont approuvés.  
Après avoir constaté l'intérêt et la nécessité d'adhérer à la Caisse de chômage et les avantages que celle-ci est susceptible de fournir, il est décidé néanmoins de laisser l'adhésion à cette caisse facultative.  
La Crise de chômage étant nécessairement à l'ordre du jour, ceci nous conduit à rechercher les remèdes à y apporter, et, après discussion et mise aux voix, on adopte comme conclusion un vœu marquant toute notre approbation pour la semaine de 40 heures sans diminution des salaires.  
Passant ensuite à l'analyse du fonctionnement de la Caisse de chômage, nos camarades sont renseignés sur leurs obligations envers cette caisse et sur la procédure à suivre pour toucher, le cas échéant, leurs allocations.  
En application de l'art. 5, les premières indemnités ne peuvent être versées aux chômeurs avant le 1<sup>er</sup> mai (stage de 6 mois). Aussi, il est octroyé à 4 de nos camarades en chômage une petite somme prélevée sur les bénéfices de la séance de janvier.  
Puis la célébration du 10<sup>e</sup> Anniversaire de la fondation de l'Union Régionale et du Congrès Régional de mars 1933 donne l'occasion au Président de demander au Syndicat l'envoi d'une représentation imposante à cette grande journée syndicale.  
Il est fait un effort dans ce sens et 6 délégués représenteront le Syndicat à Nantes, le 26 mars.  
Envisageant ensuite l'activité méthodique et constante du syndicalisme chrétien à St-Nazaire pour assurer son développement et son recrutement, le bureau soumet la proposition étudiée déjà par l'Union locale tendant à la création, dès que possible, d'un poste de Secrétaire de Permanence (celui-ci complètement libéré de tout autre emploi).  
Considérant les avantages d'une telle réalisation pratique, le Syndicat se prononce à l'unanimité des membres présents pour la création de ce poste de Secrétaire permanent.  
Pour cette raison principale, d'une part, et en raison des charges afférentes au Syndicat et à ses œuvres d'entraide, démontrant d'autre part l'insuffisance de la cotisation syndicale et sur ce point toutes considérations ayant été étudiées par l'Assemblée, nos Camarades acceptent la proposition du Président et à l'unanimité la cotisation est portée à 2,50 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1933.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 45, après une collecte en faveur de nos camarades du Textile en grève, à Arménieres.  
J. BODARD.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Dans le dernier numéro du *Message*, nos amis ont pu lire la revendication qui fut signée par les différents groupements de l'Etablissement National d'Indret, tous unanimes pour protester contre la baisse des salaires et surtout contre les projets du Gouvernement.  
C'est peut-être un peu tard réparer de cette question.  
Mais il n'en est pas moins vrai que le bureau doit mettre au courant nos syndiqués, des démarches qui furent faites par notre organisation, à la suite de la manifestation pour former un cartel inter-syndical entre les diverses associations ouvrières qui prirent part à l'important mouvement de protestation du 20 Février.  
Voici le texte de notre lettre adressée aux divers groupements :  
Syndicat confédéré, Syndicat des Agents techniques, et Syndicat des commis.  
La Montagne, le 21 Février 1933  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Nous eûmes, certes, bien des espoirs pour cette formation de comité et ensuite bien des déceptions.  
Nous ne cherchions qu'un but, une entente momentanée jusqu'à complète satisfaction.  
Comme suite à notre lettre du 21 Février 1933, nous recevions, le lendemain, communication de la décision prise par le bureau du Syndicat des travailleurs réunis (C.G.T.).  
La Montagne, le 22 Février 1933  
Le camarade Nicolas,  
En réponse à ton invitation en vue de former un comité inter-syndical pour la défense de nos salaires, ce ne sera que la continuation du geste du lundi 20 Février.  
Mais dès lors nous nous refusons à toute collaboration avec les agents techniques, tant que ceux-ci, au cours des prochains mouvements de protestations qui pourraient se produire, n'auront pas par un geste catégorique et ferme, racheté leur trahison du 21 Février.  
Dans ce sens, nous avons désigné quatre délégués, membres du bureau syndical pour une réunion commune, à laquelle seraient discutées les conditions sans lesquelles nous ne pourrions accepter votre offre.  
Bien cordialement à toi.  
Signé : ORDRONNEAU.  
Indiquer la date, le lieu relatif à décider.  
SYNDICAT DES COMMIS

**INDRET**  
**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL**  
**Les Salaires**  
Le camarade Nicolas, Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret aux Secrétaire général et membres du Conseil du Syndicat.  
Chers Camarades,  
Comme suite à la manifestation qui eut lieu lundi dernier (20 Février) et à l'entente qui régna entre les diverses organisations professionnelles d'Indret, nous proposons à votre Conseil de former un cartel inter-syndical qui aurait pour but de s'entendre et de travailler au mieux des intérêts communs.  
Voici, en quelques lignes notre programme :  
Les quatre organisations professionnelles de l'Etablissement d'Indret (Syndicat confédéré ouvrier, Syndicat professionnel, Syndicat des A. T., et Syndicat des commis) seraient d'accord pour travailler à la réalisation des revendications soumises lundi à l'Administration en engageant leurs forces respectives.  
Les quatre organisations syndicales s'engageraient à choisir, d'un commun accord, les moyens nécessaires à cette réalisation.  
La direction du mouvement serait précisée par les quatre organisations et resterait exclusivement aux dirigeants des syndicats.  
Les organisations seraient d'accord pour condamner comme contraire aux intérêts communs toute action qui serait engagée contre les décisions du comité.  
Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les quatre organisations serait à éviter strictement.  
En outre, il serait entendu que les organisations se réserveraient l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs.  
Après examen de nos propositions, et dans l'attente d'une prompt réponse, recevez, chers camarades, nos salutations.  
Le Président,  
Emile NICOLAS.

**LEGROS** TAPISSIER  
32, rue Villès-Martin, S<sup>o</sup> NAZAIRE  
**SES MEUBLES**  
**SA TAPISSERIE**  
**SA LITERIE**  
Tél. 4.08 R. C. 7.225  
Livraison gratuite dans la région  
Réduction accordée 5 %

**RESSEMELAGE**  
**L. TROUVÉ**  
Répare les Chaussures  
de suite  
2, rue Guépin — 11, rue de la Marine  
— NANTES —

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**  
Indiquer la date, le lieu relatif à décider.  
SYNDICAT DES COMMIS

**LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT**  
Indiquer la date, le lieu relatif à décider.  
SYNDICAT DES COMMIS

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**  
**L. CHATELLIER, Père & Fils**  
7, rue Paré - NANTES  
— Téléphone : 125.13 —  
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**  
Maison Louis LANDAS  
Place Marceau et Rue du Palais  
SAINT-NAZAIRE  
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété  
Papeterie. — Maroquinerie  
Imagerie et Souvenirs Bretons  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**  
Maison Louis LANDAS  
Place Marceau et Rue du Palais  
SAINT-NAZAIRE  
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété  
Papeterie. — Maroquinerie  
Imagerie et Souvenirs Bretons  
Réduction 5 % aux Syndiqués